

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique
GRANDGAUD Sélim-Thomas à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : BIBLIOTHEQUE : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS-QUEYRAS

N°20230404-04

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que la bibliothèque, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne notamment pour mission d'accueillir dans le cadre d'un partenariat actif les enfants du service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras. L'objectif est de former des citoyens autonomes et curieux au travers de projets culturels.

La bibliothèque porte un projet numérique ayant pour objet de :

- Sensibiliser et accompagner le public aux nouvelles technologies et aux outils numériques ;
- Réduire la fracture numérique ;
- Attirer un nouveau public.

Le partenariat avec le service Jeunesse et France Services de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras pour but de :

- Faire connaître la bibliothèque et ses ressources pour préparer à la fréquentation autonome d'une bibliothèque ;
- Désacraliser l'image de la bibliothèque ;
- S'approprier la bibliothèque comme lieu de vie, d'interaction sociale et d'accès à la culture ;
- Monter des projets en commun qui répondent aux besoins des jeunes.

L'objet de cette convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités d'accueil à la bibliothèque. La complémentarité entre l'animateur numérique de la bibliothèque et le service numérique de France Service est également définie.

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter du 01/01/2023.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de développer le partenariat avec le service Jeunesse et France Services de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras afin de renforcer une offre culturelle de proximité sur la commune ;

VU l'avis du bureau du 27 mars 2023 ;

VU les termes de la convention annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 avril 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

